



**Conseil d'administration**  
**Séance du 12 décembre 2022**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 84/2022	QUESTIONS FINANCIERES Convention UJM et association
------------------------------------	--

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000)

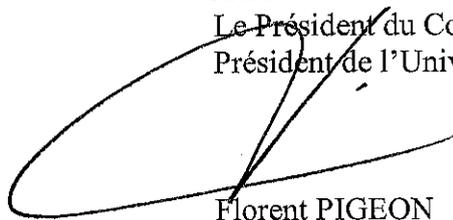
Vu l'article L. 712-3 du code de l'éducation

Vu l'article L719-7 du code de l'éducation

Le Conseil d'administration approuve la convention signée entre l'Université Jean Monnet et l'association FASEE au titre des projets 2023.

Document annexé.

A Saint Etienne le 13 décembre 2022  
Le Président du Conseil d'Administration,  
Président de l'Université,



Florent PIGEON

POUR : 26	CONTRE : 0	ABST : 1
-----------	------------	----------



## CONVENTION

### FASEE – Université Jean Monnet

#### Subventions aux projets 2023 portés par la FASEE

Entre les soussignés :

Fédération des Associations de Saint-Etienne Etudiantes (FASEE), dont le siège social est situé à la Maison de l'Université - 10 rue Tréfilerie - 42100 Saint-Etienne, représentée par Monsieur Johan Vidal, Président

D'une part,

Et l'Université Jean Monnet, située 10 rue Tréfilerie – CS 82301 – 42023 SAINT-ETIENNE cedex 2, représentée par Monsieur Florent Pigeon, Président

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

#### Article 1 – Objet :

L'objet de cette convention est de lister de manière commune les projets ainsi que les subventions relatives à ces projets sur lesquels l'Université et la FASEE se sont engagés pour l'année civile 2023 par le biais des commissions de soutien aux projets associatifs de l'établissement.

#### Article 2 – Procédure :

Les projets de la FASEE sont proposés par le biais d'un dossier de candidature et présentés en commission Vie étudiante et de Campus lors de séances définies par l'établissement : séances plénières pour les subventions dont le montant est supérieur à 3000€, et sous-commission « Soutien aux initiatives étudiantes » pour les subventions dont le montant est inférieur à 3000€.

La commission délibère sur l'octroi d'une subvention et son montant. Cette subvention est versée à l'association après validation par les instances.

La FASEE s'engage à fournir à l'Université un bilan descriptif et chiffré dans les deux mois qui suivent la réalisation du projet.

#### Article 3 – Nature des projets :

Les projets concernent la vie étudiante dans des domaines tels que la prévention et la santé, la culture, le sport, l'action sociale, le cadre de vie, le handicap, le développement durable, la citoyenneté.

Les projets bénéficient prioritairement à la communauté étudiante et contribuent à :

- Améliorer les conditions de vie sur les campus et les services aux étudiants
- Favoriser les échanges et la solidarité entre étudiants de composantes différentes
- Participer à l'animation des campus,
- Promouvoir la vie associative sur les campus

Article 3 – Descriptif des projets 2023 et des subventions versées au 25/11/2022 :

Intitulé du projet	Descriptif	Date	Commission sollicitée	Montant Subvention	Subvention versée au 25/11/2022
Paniers de Fruits et Légumes	Comme chaque année, la FASEE associée à son réseau d'associations, met en place un système de livraison de paniers de fruits et légumes ainsi que d'œufs et pains, à destination de l'ensemble des étudiants. Les produits bios et locaux sont issus de l'AMAP "De la ferme au quartier". Ces produits ont un coût important dans un budget étudiant, la FASEE a alors décidé de proposer ces produits à un tarif moins important que leur valeur marchande.	Année 2023	Commission Vie Etudiante et de Campus Séance plénière du 17/11/2022	20 000 €	Non
Projets de Formation des associatifs ligériens	La FASEE accompagne et guide son réseau face à chacune de leurs problématiques, un accompagnement qui ne peut s'entendre sans formation. En effet, l'apport de connaissances, les échanges et débats qui naissent lors des temps de formations sont une pierre angulaire à l'évolution et l'amélioration de nos structures. Différentes formations sont prévues : WEF « team personnes de confiance », Week-end de formation des formateurs, Formations à la demande	Année 2023	Commission Vie Etudiante et de Campus Séance plénière du 17/11/2022	7 500 €	Non
<b>TOTAL SUBVENTIONS au 25/11/2022</b>				<b>27 500 €</b>	

Fait à Saint-Etienne, le 25/11/2022

Lu et approuvé



Florent Pigeon  
Président de l'Université Jean Monnet

Lu et approuvé

Johan Vidal  
Président de la FASEE

